

VELIZY-ASSOCIATIONS

- ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 -

**1 Bis Place de l'Europe
78 140 VELIZY VILLACOUBLAY**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association VELIZY-ASSOCIATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VELIZY-ASSOCIATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Parmi nos diligences, nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la



formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

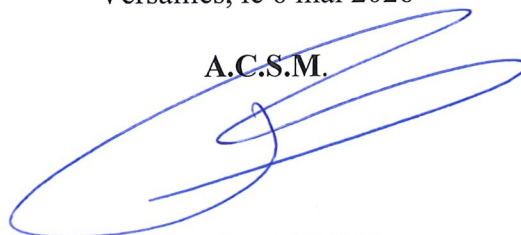


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Versailles, le 6 mai 2026

A.C.S.M.



Benoît VIOLIER

Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

BILAN ACTIF

Actif	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	21 600,41	21 600,41		56,63
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installation techniques, matériel et outillage industriels	5 624,14	4 706,80	917,34	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	43 960,62	40 189,14	3 771,48	5 266,64
<i>Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 660,14		1 660,14	1 610,81
Prêts				
Autres immobilisations financières	945,00		945,00	945,00
Total II	73 790,31	66 496,35	7 293,96	7 879,08
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés	7 162,71		7 162,71	5 666,62
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres créances	1 490,00		1 490,00	661,20
Charges constatées d'avance	8 991,78		8 991,78	6 389,82
Valeur mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	827 130,90		827 130,90	825 635,89
Total III	844 775,39	0,00	844 775,39	838 353,53
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	918 565,70	66 496,35	852 069,35	846 232,61



BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise :		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	151 101,18	137 622,44
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres</i>		
Report à nouveau		
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	15 310,01	13 478,74
Situation nette (sous total)	166 411,19	151 101,18
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
Total I	166 411,19	151 101,18
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II		
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>	26 500,00	17 000,00
<i>Provisions pour charges</i>		
Total III	26 500,00	17 000,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	562 577,54	566 653,98
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 563,44	7 800,00
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	69 695,18	98 298,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 958,00	1 256,97
Produits constatés d'avance	4 364,00	4 122,00
Total IV	659 158,16	678 131,43
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	852 069,35	846 232,61



COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	1 900,00	1 820,00
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>	6 720,00	6 962,60
dont ventes de dons en nature		
<i>Ventes de prestations de services</i>	16 404,71	13 685,28
dont parrainages		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitaiton</i>	540 000,00	571 000,00
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		73 000,00
<i>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
Autres produits	0,96	139,83
Total I	565 025,67	666 607,71
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	169 443,99	173 597,21
<i>Aides financières</i>		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 317,59	17 697,00
Salaires	261 348,05	330 182,51
Cotisations sociales	101 326,09	129 234,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 812,24	3 177,48
Dotations aux provisions	12 458,00	10 000,00
Valeur comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
<i>Report en fonds dédiés</i>		
Autres charges	500,45	477,69
Total II	555 206,41	664 366,70
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	9 819,26	2 241,01



COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 151,88	9 606,59
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	6 151,88	9 606,59
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	0,00	0,00
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	6 151,88	9 606,59
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	15 971,14	11 847,60
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	945,00	1 631,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0,00	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	945,00	1 631,14
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 606,13	0,00
Total des produits (I + II + V)	572 122,55	677 845,44
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	556 812,54	664 366,70
EXCEDENT OU DEFICIT	15 310,01	13 478,74
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	63 265,94	63 095,87
Bénévolat	6 135,00	6 915,00
TOTAL	69 400,94	70 010,87
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	63 265,94	63 095,87
Prestations en nature		
Personnel bénévole	6 135,00	6 915,00
TOTAL	69 400,94	70 010,87





• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

Annexe aux comptes annuels 2025 VÉLIZY-ASSOCIATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 852 069 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un **bénéfice de 15 310 €**.

L'exercice social a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes annexes ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

Note 1. Règles et méthodes comptables

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 3. Événements postérieurs à la clôture

Note 4. Actif immobilisé

Note 5. État des provisions

Note 6. État des échéances des créances

Note 7. Détail des disponibilités

Note 8. État des charges et produits constatés d'avance

Note 9. Fonds propres

Note 10. État des échéances des dettes

Note 11. Détail des provisions et dettes liées au personnel

Note 12. Effectif moyen

Note 13. Compte de résultat - Détail des produits et charges

Note 14. Rémunération du Commissaire aux comptes

Note 15. Valorisation des contributions volontaires





• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes ont été établis en conformité avec le changement de réglementation comptable ANC 2022-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dans le cadre de la mise en harmonisation des comptes avec le plan comptable des associations, les contributions volontaires sont présentées en pied du compte de résultat et font l'objet d'une comptabilisation en classe 8.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

La subvention de fonctionnement accordée pour l'exercice 2025 par la ville de Vélizy-Villacoublay s'élève à 540 000 €.

3. Évènements postérieurs à la clôture

Néant





• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

4. Actif immobilisé

a. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
matériel informatique	34 233	1 079		35 312
matériel d'équipement	4 525	1 099		5 624
mobilier (direction + compta)	8 648			8 648
installations agencement	0			0
Sous-total	47 406	2 178	0	49 585
Immobilisations incorporelles				
Licences logiciel adhésions	21 601			21 601
Total actifs corporels/incorporels	69 006	2 178	0	71 185

Les logiciels sont amortis sur 3 ans suivant une méthode d'amortissement dégressif sans coefficient, à savoir :

- 33% sur la valeur brute lors du premier exercice, prorata temporis pour tenir compte de la date d'acquisition
- 33 % sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+1
- 50 % sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+2
- 100 % sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+3.

Les installations diverses et le mobilier sont amortis sur 5 ans suivant une méthode d'amortissement dégressif sans coefficient, à savoir :

- 20% sur la valeur brute lors du premier exercice, prorata temporis pour tenir compte de la date d'acquisition
- 20% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+1
- 20% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+2
- 20% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+3
- 20% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+4
- 100% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+5.

Le matériel informatique est amorti sur 3 ou 5 ans suivant la méthode d'amortissement dégressif sans coefficient.



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

Cette méthode permet une simplification de l'inscription des amortissements pour les associations fonctionnant sur le rythme d'une saison scolaire, mais ayant une comptabilité sur l'exercice civil. Elle a été appliquée à Vélizy-Associations.

Amortissements	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
matériel informatique	28 967	2 574		31 541
matériel d'équipement	4 525	182		4 707
mobilier (direction + compta)	8 648			8 648
installations agencement	0			0
Sous-total	42 140	2 756	0	44 895
Immobilisations incorporelles				
Licences logiciel adhésions	21 544	57		21 600
Total corporels/incorporels	63 685	2 812	0	66 497

b. Autres éléments d'actif immobilisé

Immobilisations financières	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
CNP Assurance - IFC	1 611	49		1 660
Dépôts et cautionnements	945			945
Total général	2 556	49	0	2 605

5. État des provisions

Provisions pour risques et charges	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Provisions pour risques	0		0	0
Autres provisions pour risque et charge	17 000	9 500	0	26 500
Total général	17 000	9 500	0	26 500

Au 31 décembre 2025, la provision pour départ en retraite s'élève à 26 500 euros.



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

6. Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Les créances s'élèvent à **7 163 euros au 31 décembre 2025**.

7. Détail des disponibilités

Disponibilités (en €)	31/12/2025
Compte courant V.A. Multi	362 668
Compte courant V.A.	21 905
Livret TONIC OBNL Multi	200 000
Livret OBNL V.A.	164 063
Livret B V.A.	78 160
Fonds de caisse	336
Total	827 131

Le bilan intègre des disponibilités gérées par Vélizy-Associations pour le compte de ses adhérents : compte courant bancaire Vélizy-Associations Multi et placements financiers rattachés, pour un total de 562 668 euros.

8. Etat des charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à **8 992 euros au 31 décembre 2025**.

Ils ne sont composés que de charges et produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

9. Fonds propres

	Au début de l'exercice	Affectation du résultat 2024	Résultat 2025	A la fin de l'exercice
Fonds associatif	137 622	13 479		151 101
Résultat de l'exercice	13 479	-13 479	15 310	15 310
Total	151 101	0	15 310	166 411



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

10. État des échéances des dettes

L'ensemble des dettes est à échéance de moins d'un an.

Nature des dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant (€) au 31/12/2025
Dettes fournisseurs	8 496
Fournisseurs – Factures non parvenues	
Honoraires CAC 2025	6240
Provision AG 18/06/2026	2500
La Poste - Id Inform MAJ EBP	2327
Total	11 067

11. Détail des provisions et dettes liées au personnel

Intitulé	Montant au 31/12/2025
Provision pour congés payés	24 903
Provisions pour charges sur congés payés	12 580
Dettes auprès des organismes sociaux	22 399
- URSSAF / Pôle emploi	9 188
- Retraite / prévoyance	9 107
- Prévoyance	858
- Mutuelle, médecine du travail	3 245
Autres charges sociales à payer	5 240
- Prélèvement à la source	889
- Formation continue	4 351
Taxe sur les salaires	2 967
TOTAL	68 089

12. Effectif moyen

Sur 2025, l'effectif moyen se compose de 7 personnes.



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

13. Compte de résultat – Détail des produits et charges

a. *Détail des produits*

Nature	Montant au 31/12/2025 (en €)
Production vendue (biens et services)	23 125
- recettes publicitaires	9 242
- recettes reprographie	5 120
- recettes d'affranchissement	2 043
- recettes diverses	6 720
Subvention communale	540 000 €
Autres subventions	0 €
Cotisations – adhérents de Vélizy-Associations	1 900 €
Produits financiers	6 152 €
Produits exercice antérieur	945 €
Reprise Prov. Départ Retraite	0 €
TOTAL	572 122

b. *Détail des charges externes*

Nature	Montant au 31/12/2025 (en €)
Fournitures administratives, petit équipement	2 184
Sous-traitance	125 032
Location de matériel	10 168
Entretien et réparation	10 960
Assurance	1 587
Etudes et documentation	1 248
Honoraires	7 225
Publicité	500
Frais déplacements/réceptions	3 901
Télécommunications et affranchissement	5 728
Frais bancaires	279
Cotisations Fédérations	634
Autres charges d'exploitation	500
TOTAL	169 944



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

Rémunération du Commissaire aux comptes

Les Honoraires du commissaire aux comptes sur l'exercice s'élève :

- sur sa mission de certification des comptes : 5 200 € HT soit 6 240 € TTC
- sur les services autres que la certification des comptes : 0

14. Valorisations des contributions volontaires

Les contributions volontaires ne traduisent aucun flux financier entre la ville de Vélizy-Villacoublay et l'Association Vélizy-Associations. La ville de Vélizy-Villacoublay met à disposition gratuitement les locaux occupés par Vélizy-Associations et prend en charge la consommation d'électricité et d'eau.

La valorisation globale est évaluée à 69 401 euros et correspond aux postes suivants :

- Mise à disposition des locaux : 63 266 euros
- Bénévolat : 6 135 euros

